Commission Sécurité-Environnement du Parc Industriel de Feluy : Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019

Date :	17/12/2019	**Lieu :**	Salle du conseil - Grand Place 10, 7190 Ecaussinnes
Présent.e.s :	M. Benjelloun		Région wallonne, SPW – DGO3 – DEE, Président
	M. Guérard		Echevin de l'Environnement – Commune d'Ecaussinnes
	M. Rico-Grao		Echevin de l'Environnement – Commune de Seneffe
	Mme Deman		Conseillère en environnement - Commune d'Ecaussinnes - Rapporteur
	Mme Alphonse		Conseillère en environnement - Commune de Seneffe
	Mme Delbaen		Services fédéraux du Gouverneur
	Mme Finet		IDEA
	M. Nourry		SPF Emploi Travail (DCRC)
	M. Jacquemin		Représentant Citoyens – Ecaussinnes
	M. Robette		Riverain – Environnement Assistance
	Mme Durieux		Riveraine – Environnement Assistance
	M. Valentin		Riverain – ADESA
	M. Pêtre		ADESA
	M. Godefroid		Représentant Médecins – Ecaussinnes
	Mme Peyrard		Total Research Feluy
	Mme Huet		Total Research Feluy
	M. Kitou Zapa		Total Belgium Dépôt
	M. Hunin		Géocycle
	M. Pagnin		Chemviron
	M. Debuisson		Xtratherm
	M. Mikus		Xtratherm
	M. Sterna		Ineos Feluy
Excusé.e.s :	M. Gourdin		Centre Santé Environnement Feluy
	M. Nusbaumer		SOL
Prochaine réunion :	17/03/2020 18h00	**Lieu :**	Salle du conseil - Rue Lintermans 21, 7180 Seneffe

Ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux
- Divers : Plainte nuisances olfactives
- Diffusion des procès-verbaux et résumé non-technique
- Prise en charge du secrétariat de la commission
- Mise en place d'un suivi qualitatif du zoning ; Méthodologie - état de l'environnement
- Divers

Compte-rendu

Madame Delbaen réintroduit la Commission en tant que représentante du Bureau de sécurité du Gouverneur de la Province, en remplacement de Madame Pype.

Approbation des procès-verbaux

Le PV du 12/06/2019 est approuvé, moyennant intégration des corrections demandées par Mme Pype par courriel en date du 02/12/2019.

L'approbation du PV du 24/09/2019 est reportée à la prochaine séance, tous les membres n'ayant pas eu l'occasion d'en prendre connaissance.

Divers : Plainte nuisances olfactives

A la demande des riverains, le point a été mis à l'ordre du jour afin de fournir une explication détaillée sur les évènements de février 2019.

Le lundi 26 février 2019, le Service environnement de la commune d'Ecaussinnes a réceptionné plusieurs plaintes relatives à la perception d'odeurs nauséabondes dans différents quartiers de l'entité le dimanche 25 février 2019 en début d'après-midi. Après investigation, un contact a rapidement eu lieu entre la commune et l'entreprise Chemviron au sein de laquelle un incident s'est produit entre 12h00 et 15h00 sur le site de production, qui vraisemblablement serait à l'origine des nuisances olfactives ressenties par des habitants d'Ecaussinnes.

L'incident a porté sur une montée en température trop importante de la chambre de combustion du four de réactivation R16, au-delà de la température de consigne de 930°C.
Lorsque ce type de phénomène arrive, la température trop élevée entraînant une augmentation de la pression au sein du four, l'équipement se met mis en sécurité. A ce moment, l'alimentation du four en charbon s'interrompt automatiquement, le couvercle du four s'ouvre pour remettre le four à l'atmosphère et les fumées de combustion sont évacuées sans filtration.

Discussion sur la composition des fumées et l'exposition à celles-ci :

- Les principaux composants des fumées sont le SO_2 et des COV. L'exposition est très limitée dans le temps. A cette température, beaucoup de composés sont dégradés.
- Les travailleurs du site sont régulièrement soumis à des contrôles d'exposition par le SEPP (Services Externes pour la Prévention et la Protection au travail). Les mesures

effectuées dans le cadre de ces contrôles indiquent des résultats inférieurs aux normes d'exposition.

Discussion sur l'analyse des causes de l'incident et mesures à envisager :

- L'augmentation trop importante de la température s'explique par le fait que certains charbons présentent un pouvoir calorifique plus important de par leur granulométrie. Il existe une grande variété de charbons. En fonction de l'analyse des charbons en entrée de site, la matière est mélangée au bull préalablement à l'alimentation, mais il est difficile de garantir l'homogénéité complète du mélange. Il conviendrait de pouvoir garantir un mélange plus fin des matières pour réduire la mise au four de charbon avec un pouvoir calorifique trop élevé.
- Lorsque le charbon est introduit dans le four de réactivation, l'opérateur doit veiller au contrôle de la montée en température et intervenir en cas d'élévation supérieure à la température de consigne. Si l'opérateur n'intervient pas, l'automate met l'équipement en sécurité. Il conviendrait d'assurer que l'opérateur intervienne plus rapidement dès le début de la montée en température.
- Certaines entreprises disposent de réservoir pour stocker les matières en cas d'incident et mises en sécurité des équipements (type flash tank) et éviter leur évacuation dans l'environnement. Dans le cas présent, le volume de gaz qui serait à récupérer est beaucoup trop conséquent pour pouvoir être stocké. Cette option ne peut être retenue.

Autre plainte pour nuisance olfactive signalée durant la réunion :

Des représentants des riverains de Courrière-lez-Ville font état d'odeurs pestilentielles nauséabondes régulières depuis plusieurs semaines, et ressenties dès 5 heures du matin certains jours. Les odeurs sont perceptibles durant une heure ou deux, puis s'arrêtent pour revenir ensuite. Selon les riverains l'odeur serait une odeur caractéristique liée aux activités de la société Colas. Les riverains ont contacté directement l'entreprise pour relater les plaintes. D'après les investigations menées par l'exploitant, les jours où les nuisances olfactives sont signalées aucun changement dans la production n'est constaté, les vents ne seraient pas orientés dans la direction du quartier impacté, et la production sur le site ne débute qu'à 6h45.

L'origine de ces nuisances olfactives ne pouvant être déterminée avec certitude, la Commission décide que les investigations soient poursuivies au sein de chaque site de production, notamment via la vérification des plannings et registres de production. Ce problème trouve peut-être son origine dans une cause extérieure aux activités du zoning, les odeurs pouvant provenir d'une autre source d'incinération illégale (entrepreneurs privés, agriculteurs, particuliers…). Si ces nuisances olfactives perdurent, les riverains sont invités à en avertir la police et le Département de la Police et des Contrôles du SPW.

<u>Diffusion des procès-verbaux et résumé non-technique</u>

Actuellement, les réunions font l'objet d'un procès-verbal précis et détaillés, à diffusion restreinte aux membres de la Commission, et d'un compte-rendu extrêmement succinct destiné aux citoyens. La rédaction de ces deux documents différents nécessite du temps de

travail à consacrer par les secrétaires (conseillères en environnement de Seneffe et Ecaussinnes) et ne répond plus forcément aux attentes des pouvoirs publics et des citoyens.

Les Echevins de l'environnement des communes d'Ecaussinnes et de Seneffe jugent que par transparence vis-à-vis des citoyens, les procès-verbaux devraient désormais être rendus public et expriment cette demande conjointe à la Commission.

La Commission a débattu sur le contenu des comptes-rendus de ses réunions et les modalités de leur diffusion auprès des citoyens.

Les membres de la Commission se sont entendus sur le retour à la rédaction d'un document unique, compte-rendu des discussions au sein de la Commission, avec un niveau de précision tel qu'il avait été défini par le passé (voir compte-rendu du 19/03/2002) mais faisant office de procès-verbal de la réunion.

Le contenu du document ayant été restreint au fil des ans afin de réduire le coût de leur diffusion par le biais de la presse locale et aussi in extenso par les autres acteurs. A l'heure actuelle, Internet et les réseaux sociaux permettent de revenir à ce document vulgarisé mais plus étoffé, qui apportera une information plus précise et plus utile aux citoyens.

La Commission s'entend sur une période test de 1 an au bout de laquelle cette formule mise en place sera évaluée afin de déterminer si elle répond aux attentes de toutes les parties.

La Commission s'accorde sur le fait qu'il faut davantage communiquer sur son existence et les débats qui y sont menés.

Prise en charge du secrétariat de la commission

L'Echevin de la commune d'Ecaussinnes explique que la gestion des problématiques liées au zoning industriel constitue une charge de travail importante pour les communes (gestion des plaintes, suivi des dossiers, communication…). Les interactions avec les citoyens sont laissées quasiment exclusivement à la charge des communes et la rédaction des procès-verbaux constitue une charge supplémentaire non négligeable.

Il juge de ce fait qu'une meilleure répartition de l'effort devrait être réalisée pour soulager les agents communaux de cette tâche. La prise en charge pourrait être réalisée soit par un autre organe public (SPW, Province, autre), soit par une contribution financière des industriels pour une prise en charge extérieur du secrétariat.

La Commission a débattu sur la prise en charge du secrétariat de la commission.

Les institutions publiques (SPW, Province, autre) ne disposeront sans doute pas des ressources nécessaires pour prendre en charge ce service. Les industriels ne souhaitent pas apporter de contribution financière supplémentaire pour une prise en charge extérieure et la prise en charge directe par les industriels pourrait être critiquée pour le manque de neutralité.

Afin d'assurer la neutralité des comptes-rendus et de maintenir la confiance des citoyens dans la transmission des informations, et parce que le contenu des comptes-rendus a été revu et le

PV détaillé supprimé, la Commission décide que le secrétariat continuera d'être assuré par les deux conseillères en environnement à tour de rôle, tel que cela a été établi dans le Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission.

Mise en place d'un suivi qualitatif du zoning ; Méthodologie - état de l'environnement

En suite de la présentation du rapport de l'état de l'environnement du zoning de Feluy présenté par le professeur Renzoni en séance du 24 septembre 2019, le représentant de l'autorité communale d'Ecaussinnes indique qu'il souhaite que le rapport d'état de l'environnement réalisé annuellement se focalise davantage sur une série de constats relayés par les habitants ou acteurs de terrain. Si une certaine récurrence dans la prise de mesures peut être justifiée pour établir des comparaisons annuelles, il lui semble indispensable qu'une approche méthodologique prospective soit adoptée de manière complémentaire pour que les états de l'environnement suivants répondent aux questions laissées en suspens dans cette version du rapport. Il lui paraît important que la démarche ne soit pas juste la vérification systématique d'une série d'indicateurs mais permettent de dégager des pistes de solutions aux problèmes soulevés par les citoyens. De la sorte, le rapport pourrait :

- Intégrer un suivi des plaintes relatives au zoning afin d'analyser une éventuelle corrélation avec les pics observés en matière de pollution de l'air ;
- Intégrer un suivi des évènement/incidents (ex. déclenchement de torchère, équipements spécifiques, …) afin d'analyser une éventuelle corrélation avec les pics observés en matière de pollution de l'air ;
- Intégrer une analyse des bruits émergents problématiques et l'analyse des corrélations éventuelles avec l'activité du zoning

En complément, il lui parait indispensable de développer un suivi qualitatif du zoning industriel (ex : nombre de plaintes, nombre d'évènements non-repris comme incident ayant un impact significatif sur la qualité de vie, …), en s'accordant sur des indicateurs « qualité du cadre de vie ».
Le représentant de Seneffe indique par ailleurs qu'il y a un problème de lisibilité du rapport sur l'état de l'environnement.
Plusieurs pistes sont proposées au sein de la Commission pour donner suite à ce point :

- Constituer un groupe de travail restreint qui se penchera sur la méthodologie à mettre en place par rapport à ces questions et aux aspects « prise en compte de la variable qualitative » ; il conviendra de décider si cette thématique doit être intégrée au rapport d'état de l'environnement ou faire l'objet d'un autre document d'analyse.
- Envisager éventuellement de réaliser un sondage au sein de la population.
- Revenir sur la procédure de suivi et gestion des plaintes mise en place il y a quelques années qui ne fait plus l'objet d'un réel suivi et, éventuellement, adapter cette procédure.

Un représentant des riverains propose de prendre contact avec un spécialiste de ce type de matière, qui relève davantage des sciences humaines, afin de réaborder ces questions au sein d'un prochaine Commission, avec l'appui d'une expertise extérieure qui pourrait être utile au débat et à une meilleure compréhension de ces questions par l'ensemble des parties.

Divers

La commune de Seneffe développe un Plan Local de Propreté. Une réunion sera organisée en mars à laquelle les industriels sont conviés, à raison d'un représentant des industriels issu de la Commission.

Suivi des permis :

- Permis unique refusé pour l'implantation de 3 éoliennes par EDF Luminus dans le zoning. La décision de refus a été confirmée en recours.
- Permis unique octroyé en 1ère instance pour le projet d'implantation de 2 éoliennes sur le site d'Xtratherm par Engie. EDF a introduit un recours contre la décision.
- L'article 65 introduit par Total Petrochemical Feluy pour la modification des conditions d'exploitation portant sur les normes de rejet des eaux industrielles a été autorisé.
- Une enquête publique est en cours portant sur la demande de permis unique de Total Petrochemicals Feluy pour l'installation d'une unité de broyage de pet coke calciné.

L'IDEA informe que tous les opérateurs concernés par le plan de développement de l'éolien dans le zoning (EDF Luminus, Engie, Eoly) seront réunis prochainement autour de la table.

Le Rapporteur, Le Président,

V. Deman F. Benjelloun